

COMORES

Pas d'Aide médicale d'Etat pour Mayotte

Vendredi 15 Novembre 2013- 12:29:14 - *Santé*

L'aide médicale d'Etat, un dispositif permettant un accès aux soins pour les plus démunis ne fait toujours pas partie des projets gouvernementaux bien que Mayotte soit département depuis plus de deux ans. La droite s'insurge... en demandant la remise en cause de ce dispositif.



Le déficit du Centre hospitalier de Mayotte, un secret bien gardé

Claude Goasguen, Député UMP et rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 2014 avait posé la question lors de la discussion sur le budget santé du 7 novembre dernier. «L'avenir de l'AME à Mayotte pose également question : cette collectivité étant désormais un département français, le dispositif s'y appliquera tôt ou tard et il faudrait en estimer le coût. Je n'ai malheureusement pas pu obtenir le montant des dépenses et du déficit de l'hôpital de Mayotte, dont on dit qu'il est le premier hôpital public de France, avec celui de Guyane, pour certains débats qui nous intéressent».

La réponse de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé est claire: «*il n'y a pas d'aide médicale d'État à Mayotte et il n'y a pas de projet d'extension de l'AME à Mayotte*». Quant au problème du déficit du CHM (Centre hospitalier de Mayotte), «*il n'entre pas dans le champ de votre [les députés, ndlr] mission, puisqu'il ne relève pas du PLF*».

Le député UMP de la 14^e circonscription de Paris et maire du 16^e arrondissement de Paris n'en démord pas, relevant que la Ministre avait refusé de lui répondre en utilisant «*un artifice de procédure*». Il insiste donc: «*je vous demande s'il est normal que l'Assemblée nationale ne connaisse pas les déficits de l'hôpital de Mayotte, qui est le premier hôpital public de France pour la maternité?*». Il demande donc «*une vraie transparence fondée sur la réalité*».

Un amendement a été déposé, demandant que le Gouvernement remette au Parlement un rapport relatif à la prise en charge des dépenses de santé pour les étrangers en situation irrégulière à Mayotte et à l'impact financier pour l'État d'un déploiement de l'aide médicale de l'État dans cette zone. Il a été rejeté, démontrant que le sujet n'est même pas à l'ordre du jour. Pour Michèle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, *«la rédaction d'un rapport sur les dépenses de santé pour les étrangers en situation irrégulière sur l'île de Mayotte ne nous paraît pas nécessaire parce que lors des auditions de la rapporteure pour avis, tous les éléments ont été transmis»*. Elle apporte une réponse on ne peut plus claire sur l'avenir de l'aide médicale d'Etat à Mayotte: *«il n'est pas envisagé d'appliquer l'aide médicale d'État à Mayotte. Le fait que l'île soit devenue, le 31 mars 2011, le cent-unième département français n'implique pas une application intégrale du droit commun. Est-ce clair ?»*

Une décision *«pitoyable»* pour Claude Goasguen.

Dominique Tian, député de la Droite populaire, une des composantes de l'UMP, demande *«l'extraterritorialité de Saint-Laurent-du-Maroni et de la maternité de Mayotte»* pour déjouer les intentions des *«personnes qui traversent le Maroni en pirogue et viennent accoucher en France car leurs enfants acquièrent alors automatiquement la nationalité française»*. Il est en outre, avec Claude Goasguen, un fervent défenseur de cinq amendements en vue de limiter les conditions d'accès à l'Aide médicale d'Etat.

Pourtant, la départementalisation de Mayotte conduira nécessairement, à moyen ou long terme, à ce que l'AME y soit mise en place. Compte tenu de la forte immigration illégale, en partie attirée par la qualité du système de soins, *«on peut légitimement craindre que les dépenses d'AME ne soient particulièrement importantes»* note l'auteur de l'amendement.

[Aide médicale d'Etat : un député UMP ironise... par francetvinfo](#)

Article consulté 449 fois

© 2013 - [Reproduction soumise à autorisation](#)